



Règlement Beachvolley



Règlement pour l'utilisation des terrains de beachvolley de l' « Ouchettaz » :

1. L'utilisation des terrains de beachvolley est ouverte à toutes et tous.

2. Les terrains sont mis gratuitement à disposition.

S.V.P. Aidez-nous à maintenir les installations propres et soignées

3. Après chaque partie, les terrains doivent être ratissés et la zone centrale comblée (plus le jeu est radical, plus le sable est repoussé vers l'extérieur!). Râteaux se trouvent en bord de terrain.

4. Fairplay: laissez la place à l'équipe suivante après un temps de jeu raisonnable. Par grosse affluence, le temps de jeu est limité à 45 minutes max.

5. Possibilité de réserver un terrain à une heure précise, moyennant une taxe (021/967.07.47). Les réservations sont à effectuer au minimum 1 semaine à l'avance. Faute de réservation, l'art. 4 est applicable.

6. Des conditions particulières sont appliquées pour les tournois et événements spéciaux (plus d'infos à l'administration communale 021/967.07.47).

7. Vous jouez à vos propres risques et périls. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les terrains de beachvolley ne sont ni des caisses à sable ni une place de jeux pour les enfants. Des trous creusés trop profondément peuvent endommager la structure spécifique de ces installations.